

Image not found or type unknown



## Refus de rembourser/echanger graveur

Par **dly**, le **20/05/2016** à **19:01**

Bonjour

j'ai acheté un graveur il y a 5 mois en grande surface, qui du jour au lendemain ne fonctionnait plus, sa défectuosité a été confirmée par un informaticien professionnel. j'ai donc demandé à faire jouer la garantie ( qui est de 2 ans, facture à l'appui), on m'annonce alors que si je n'ai pas le logiciel qui l'accompagne ( perdu dans mes cartons ) je ne peux être remboursé même partiellement... est ce vraiment normal ??

merci d'avance pour vos réponses.